



LA SUBVENTION RÉGIONALE DES MISSIONS LOCALES ILE DE FRANCE RÉDUITE À NÉANT !

Un arrêt de mort signé du Vice-Président Nasrou

Dans un courrier daté du 12 janvier 2024 adressé aux Président.e.s des Missions locales Franciliennes par le Vice-Président en charge de la Jeunesse, de la Promesse républicaine, de l'Orientation et de l'insertion professionnelle annonce la suppression de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2023 invitant les Missions locales à répondre à l'appel à projets « une chance pour tous » ouvert le 14 avril 2023 pour financer exclusivement le placement des jeunes 16/25 ans sur les formations financées par la Région Ile de France.

Privatisation des missions de service public assurées par les missions locales : Nos partenaires vont devenir nos concurrents

Désormais, donc, le financement des missions locales par la région dépendrait de la réponse de chacune d'elles à l'appel à projet « une chance pour tous » lui-même ouvert à toutes les associations de quartier pour le repérage des jeunes, aux organismes de formations proposant déjà des actions de formation pour lesquelles la Région exige le placement des jeunes !?, et les structures réalisant un diagnostic et un accompagnement individualisé, autrement dit : un bon nombre de structures partenaires des missions locales !

Nos constats déjà établis dès 2022 et 2023 :

- L'accompagnement et l'accès à l'emploi ou à l'alternance n'intéressent pas la Région
- C'est l'instauration d'un réseau privé et concurrent aux missions locales
- Le Droit à l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales est détruit
- Le Code du travail et l'article (L5314-2) relatif aux missions locales sont niés malgré le fait que leur activité est évaluée dans des « conditions qui sont fixées par convention avec l'Etat, la Région et les autres collectivités territoriales qui les financent. »)

Un plan social majeur au détriment de l'accompagnement et du suivi des jeunes

D'une Convention proposant une subvention globale de 16 millions d'euros en 2022, nous sommes passés en 2023 à une subvention de fonctionnement de 10% (soit une réduction de 90%), le reste soit pas plus de 50% relevant d'un financement au placement de chaque jeune en formation, pour aboutir à la suppression de la subvention. Ce qui représente donc l'équivalent de 400 ETP !

La Région veut des compétences supplémentaires pour supprimer le Service Public de l'Emploi (SPE) !

Et dire que la Région IDF sollicite des compétences supplémentaires, notamment le pilotage de la politique de l'Emploi !? Quand on voit comment elle traite le SPE ! On imagine que ce sera une privatisation immédiate que nous servira Valérie.

**LA RÉGION ILE DE FRANCE EST DANS LA RÉPUBLIQUE, ELLE DOIT SOUTENIR ET FINANCER COMME IL SE
DOIT L'ACCOMPAGNEMENT DES 180 000 JEUNES EN MISSIONS LOCALES
L'INTERSYNDICALE EXIGE LE RETOUR DE L'ANCIEN MODE DE FINANCEMENT BASÉ SUR UNE SUBVENTION À
100% ET ENCADRÉE PAR UNE CONVENTION**